



<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE

Le 11 mai 2006

MINES AGNICO-EAGLE LIMITÉE

AJOUT DE SYMBOLE D'OPTIONS SUR ACTIONS

Par la présente, Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) informent tous les participants du marché des options de la possibilité d'un ajout de symbole pour identifier des nouvelles séries d'options sur les Mines Agnico-Eagle Limitée (AEM).

En raison de la récente fluctuation des prix de l'action sous-jacente pour AEM et d'une pénurie du nombre de codes alphabétiques identifiant chaque série, la Bourse et CDCC créeraient un nouveau symbole – **AEY** – **pour identifier les séries d'options ayant un prix de levée de cinquante-quatre dollars (54,00 \$) et plus.**

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3526 ou le service des opérations de CDCC.

Caroline Bilodeau
Conseillère juridique
Secrétariat général et affaires juridiques

Circulaire no : 095-2006